

**24 ème réunion ordinaire
de l'ICCAT, à Saint
Julians du 10 au 17
novembre 2015**

**DISCOURS DU MINISTRE
KOBENAN KOUASSI
ADJOURMANI**

Monsieur le Président de l'ICCAT ;
Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ICCAT ;
Honorables délégués des pays membres ou non membres et les entités coopérantes de l'ICCAT ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
Mesdames et Messieurs les observateurs ;
Mesdames et Messieurs ;

C'est à la fois un plaisir et un grand honneur pour nous de prendre la parole devant cette auguste Assemblée de la 24^{ème} Session ordinaire de l'ICCAT, organisée dans cette belle ville de Saint Julians.

C'est l'occasion pour nous de vous saluer et de vous féliciter, au nom de son excellence Alassane OUATTARA Président de la République de C.I, et vous exprimer tout notre soutien.

Nous voudrions adresser nos remerciements au Gouvernement et au peuple maltais pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé. Nous remercions également la Présidence et le Secrétariat Exécutif de l'ICCAT pour la parfaite organisation de cette 24^{ème} Session qui va nous permettre de nous pencher sur les multiples problématiques de la Conservation des thonidés de l'Atlantique et des espèces associées.

A l'instar des autres pays membres de l'ICCAT, la Côte d'Ivoire attache un grand intérêt à la conservation des thonidés et espèces associées de l'Atlantique. Cette conservation faut-il le souligner, contribue dans mon pays, à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et au développement de l'industrie thonière.

C'est pourquoi la Côte d'Ivoire, à travers le Ministère chargé des Ressources Halieutiques que nous avons l'honneur de diriger, n'a

de cesse de traduire dans les faits les recommandations de l'ICCAT. L'ICCAT, faut-il le rappeler, constitue pour nous un instrument incontournable de référence dans la Conservation des ressources thonières et des espèces associées de l'Atlantique.

Mesdames et Messieurs

Cette 24^{ème} Session ordinaire de l'ICCAT va nous permettre d'examiner des questions importantes pour le bon fonctionnement de notre organisation commune notamment, les propositions d'amendement de la convention, les solutions à la surpêche du thon obèse, la réglementation des dispositifs de concentration des poissons (DCP), les élections des mandataires et des présidents des sous-commissions, pour ne citer que celles-là. Sur tous ces points, et dans l'intérêt supérieur de notre organisation, nous exhortons les Parties contractantes à une concertation constructive en vue d'aboutir à des solutions consensuelles.

Avant de terminer mon propos, qu'il me soit permis, en ma qualité de Président de la COMHAFAT, organisation des pays africains riverains de l'océan atlantique, d'adresser mes remerciements au Président et au Secrétaire Exécutif de l'ICCAT ainsi qu'à tous leurs collaborateurs pour la qualité remarquable du travail réalisé.

Je vous remercie pour votre aimable attention.